

# FORMATION SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Programme de formation établi conformément aux dispositions en vigueur Article L6353-1.



Formation INTRA ou INTER entreprise  
(dans votre établissement ou dans nos locaux)



Répondre aux obligations légales du code du travail et du code pénal.



## OBJECTIF DE LA FORMATION :

Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail. A l'issue de cette formation les participants seront capables de contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

## COMPÉTENCES DEVELOPPÉES :

- Situer le cadre juridique de son intervention
- Réaliser une protection adaptée
- Examiner la(les) victime(s) avant / et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
- Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Secourir une victime qui :
  - Saigne abondamment,
  - S'étouffe,
  - Se plaint d'un malaise, de brûlures, d'une douleur empêchant certains mouvements,
  - Se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
  - Ne répond pas mais respire
  - Ne répond pas et ne respire pas.
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

## PUBLIC :

Cette formation s'adresse à toute personne.

## DOCUMENT PÉDAGOGIQUE :

Remise d'un livret de formation reprenant le contenu de la formation.

## MAINTIEN DES CONNAISSANCES :

Un recyclage de 7h00 (1 jour) est à prévoir tous les 24 mois.

## ORGANISATION DE LA FORMATION :

### PRÉ REQUIS :

Aucun

### DURÉE :

14 heures (2 jours)

### EFFECTIFS :

Effectif minimum : 4 stagiaires

Effectif maximum : 10 stagiaires

### ATTRIBUTION FINALE :

Attestation de formation

Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail délivré par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS

### RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES :

Document de référence de l'INRS

Code du travail :

- L4121-1 relatif aux obligations de l'employeur d'assurer la santé et la sécurité des salariés.
- R4224-16 relatif à l'organisation des secours dans l'entreprise.
- R4224-15 relative à la formation secourisme.

Code pénal :

- Article 223-6 relatif à l'obligation de l'assistance à personne en péril.



## INTERVENANTS

Formateurs certifiés INRS et à jour de leurs formations continues



## APPROCHE PÉDAGOGIQUE

- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Exercices et mise en situation des stagiaires
- Matériels pédagogiques : mannequins, défibrillateur de formation, maquillage et accessoires pour les mises en situation.

## PROGRAMME :

- **Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise**  
Identifier le cadre juridique du rôle du SST  
Délimiter son champ d'intervention en matière de secours
- **Protéger de façon adaptée**  
Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations  
Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées  
Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même
- **Examiner la victime**  
Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée  
Reconnaître les autres signes affectant la victime  
Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre
- **Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime**  
Définir les différents éléments du message d'alerte  
Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise  
Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même
- **Secourir la victime de manière appropriée**  
Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer  
Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques  
Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin
- **Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise**  
S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise  
Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise
- **Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail**  
Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées  
Déterminer des risques et leurs dommages potentiels
- **Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention**  
Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement  
Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée  
Proposer, si possible, des pistes d'amélioration

## EVALUATION :

Une évaluation formative est réalisée par le formateur SST tout au long de la formation. Une évaluation certificative suivant les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail clôture la session.

A l'issue de ces évaluations, pourront valablement être reconnus au titre de Sauveteur Secouriste du Travail, les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues.

